université de BORDEAUX

Commission Recherche
Séance du 28 septembre 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION RECHERCHE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 951-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, et notamment l'article 26 ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux élus de la Commission de la recherche en date du 10 septembre 2026.

Considérant que deux membres élus, dont un chercheur, enseignant-chercheur ou BIATSS, et un élu étudiant du 3ème cycle de la commission de la recherche doivent être désignés pour siéger au sein de la commission éthique et déontologie.

Considérant les candidatures de Mme Dounia EL HAMRANI, élue du collège 3 et de M. Etienne DEVAL, élu du collège 7 pour siéger au sein de la Commission éthique et déontologie, il appartient à la Commission de la recherche de se prononcer sur ces candidatures.

La Commission de la recherche de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Désignation des membres de la Commission de la recherche pour siéger à la Commission éthique et déontologie

Les candidatures de Madame Dounia EL HAMRANI et de M. Etienne DEVAL sont approuvées à l'unanimité :

Membres en exercice : 40
Nombre de votants : 33
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Candidat	Nombre total de voix favorables
Dounia EL HAMRANI, élue collège 3 **Etienne DEVAL, élu du collège 7**	33

Article 2 - Publicité

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 30 septembre 2026,

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux

